

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE

FALA

INITIEE PAR

LESAFFRE ET COMPAGNIE

PRIX DE L'OFFRE : 5 390 EUROS PAR ACTION

DUREE DE L'OFFRE : DU 4 AU 24 FEVRIER 2011 INCLUS

Le présent communiqué établi par la société FALA est diffusé conformément aux dispositions de l'article 231-27 3° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

En application de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son règlement général, l'AMF a apposé le visa n°11-032 en date du 1^{er} février 2011 sur la note en réponse établie par FALA.

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de FALA, déposées auprès de l'AMF le 1^{er} février 2011, ont été mises à la disposition du public, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF.

Ces informations ainsi que la note en réponse sont disponibles sur les sites internet de la société FALA (www.fala-info.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenues sans frais auprès de FALA, 11 a rue du Fosse des Treize, 67000 Strasbourg.

Contacts FALA :

Me Emmanuelle SCHWAB-GYSS - Cabinet CAA

Tél : 03.88.15.14.20

fala-info@caavocat.com

www.fala-info.fr

Ce communiqué ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'offre et son acceptation, peuvent, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. FALA décline toute responsabilité en cas de violation par toute personne des règles locales qui lui sont applicables.